



Mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000  
« Etangs palavasiens » ZSC FR9101410  
« Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol » ZPS FR 9110042

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**



*Avocette élégante © Xavier Rufray*

## SOMMAIRE

1. Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol ».....	1
1.1. Rappels .....	1
1.2. Les enjeux écologiques des sites .....	2
1.3. Le Document d'Objectifs des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol .....	2
2. Programmation financière du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 .....	4
2.1. Le financement de l'animation.....	4
2.2. Le prévisionnel 2022.....	4
3. Programme d'animation 2022.....	5
3.1. Le prévisionnel 2022.....	5
3.2. Mise en œuvre des actions contractuelles du Document d'Objectifs .....	5
3.2.1. Les mesures Agro-environnementales et Climatiques – MAEC .....	5
3.2.2. Les contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers .....	6
3.2.3. Les Chartes Natura 2000 .....	7
3.3. Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation ..	7
3.3.1. Informer et sensibiliser les publics préalablement ciblés, le programme « Cap sur les Lagunes.....	7
3.3.2. Autres actions d'information, de communication et d'échanges.....	9
4. Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs .....	11
5. Mise à jour du Document d'Objectifs.....	12
5.1. Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.....	12
5.2. Mise à jour des indicateurs de la méthode nationale d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 1150* « lagune côtière ».....	13
5.3. Mise à jour des données espèces animales .....	13
5.4. Mise à jour du diagnostic socioéconomique.....	14
6. Veille environnementale.....	14
6.1. Informations et conseils aux acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux.....	14
6.2. Evaluations des incidences .....	14
6.3. Veille environnementale .....	15
7. Relations avec les services de l'Etat.....	16
8. Suivis et études .....	16
8.1. Suivis physico-chimiques des lagunes .....	17
8.2. Autres suivis et études .....	17

# 1. Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol »

## 1.1. Rappels

Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » s'étendent sur 6 600 hectares et sont composés :

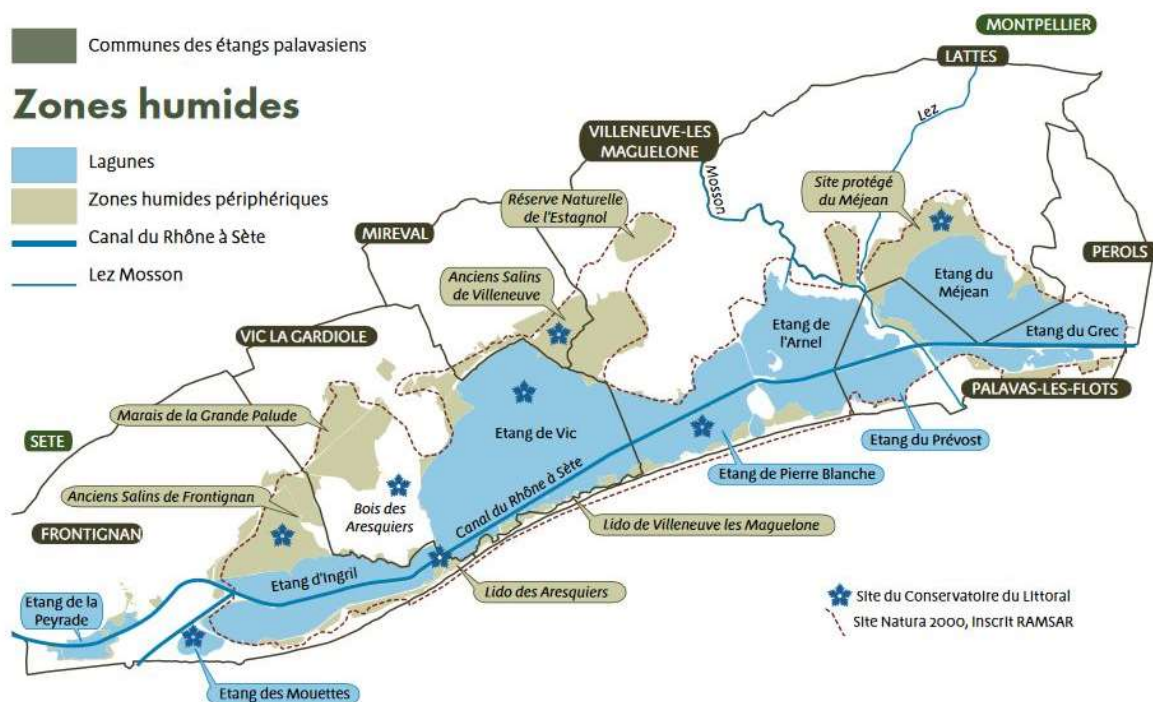
- de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9101410 « Etang palavasiens », désignée au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore »,
- de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », désignée au titre de la Directive « Oiseaux ».

**Les nouveaux périmètres définis lors de la validation du DOCOB en octobre 2009, ont, tous les deux, été validés par l'Union Européenne et le Ministère de l'écologie et sont donc les périmètres officiels en vigueur.**

Sept communes sont concernées par les sites Natura 2000 des étangs palavasiens, 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 2 Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) et le Syndicat du Bassin du Lez (EPTB Lez).

Communes	EPCI
Palavas-les-Flots	Pays de l'Or agglomération (POA)
Pérols	Montpellier Méditerranée Métropole (3M)
Lattes	
Villeneuve-lès-Maguelone	
Mireval	Sète Agglopôle Méditerranée (SAM)
Vic-la-Gardiole	
Frontignan	

Collectivités et groupements de collectivités des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »



## 1.2. Les enjeux écologiques des sites

Les diagnostics écologiques réalisés dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs entre 2007 et 2009 ont mis en évidence :

- **20 habitats naturels d'Intérêt Communautaire**, dont 4 prioritaires que sont les lagunes côtières, les steppes salées méditerranéennes, les mares temporaires méditerranéennes et les marais calcaires à *Cladium mariscus*,
- **52 espèces végétales remarquables** dont 24 protégées,
- **52 espèces d'oiseaux** dont 11 remarquables.



*Lagune côtière*



*Roselière – habitat d'oiseaux*



*Sterne naine*



*Héron pourpré*

## 1.3. Le Document d'Objectifs des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

Le Documents d'Objectifs **commun aux 2 sites Natura 2000**, a été :

- élaboré entre 2007 et 2009,
- validé à l'unanimité le 12 octobre 2009 par le Comité de pilotage,
- approuvé par Arrêté Préfectoral le 3 décembre 2009.

Pour rappel, le Document d'Objectifs propose **7 objectifs de conservation** qui ont tous le même niveau de priorité :

1. Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
2. Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques
3. Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques
4. Maintien à long terme des activités professionnelles et traditionnelles
5. Gestion des usages en adéquation avec les enjeux de conservation
6. Sensibilisation et formation des acteurs
7. Animation et mise en œuvre du Document d'Objectifs

Ces objectifs de conservation ont été déclinés en **32 actions, réparties en 5 grandes thématiques** qui sont :

- 15 actions en faveur des habitats naturels et des espèces,
- 7 actions liées à la qualité des eaux et à la gestion hydraulique des lagunes et des zones humides périphériques,
- 4 actions pour l'intégration et le maintien des activités humaines,
- 3 actions concernant les études et suivis à mettre en œuvre,
- 3 actions concernant l'animation et la communication.

### **L'élaboration et l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »**

Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel), en charge de l'élaboration du DOCOB, a également été désigné structure animatrice par le comité de pilotage le 12 octobre 2009. De fin octobre 2009 jusqu'au 31 décembre 2018, le Siel a assuré la mise en œuvre, le suivi du programme d'actions du Documents d'Objectifs et a procédé à son évaluation (Cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

Suite au transfert de compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux agglomérations et métropole du territoire, le Siel a été dissout le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors du dernier comité de pilotage organisé par le Siel, le 8 novembre 2018, le Syndicat du bassin du Lez (EPTB Lez – EPTB Lez) a été désigné nouvelle structure animatrice des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans.

Afin d'assurer cette nouvelle mission d'animation de la mise en œuvre du DOCOB, Mme Julie Penouilh a été recrutée comme chargée de mission Natura 2000 au sein de l'EPTB LEZ le 13 mai 2019, poste qu'elle a occupé jusqu'au 19 janvier 2021.

Depuis le 15 mars 2021, une nouvelle chargée de mission, Mme Sandrine Navarre, lui succède.

Phase du DOCOB	Période	Structure porteuse
Elaboration du DOCOB	2007-2009	Siel
Validation du DOCOB	12 octobre 2009	Siel
Animation du DOCOB	2009 - 2018	Siel
Animation du DOCOB	2019 - 2021	EPTB Lez
Animation du DOCOB	2022 - 2024	EPTB Lez

*Tableau récapitulatif de l'élaboration et de l'animation du DOCOB depuis 2007*

## 2. Programmation financière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

### 2.1. Le financement de l'animation

L'EPTB Lez, structure animatrice du DOCOB sur le territoire, est chargé d'établir un rapport annuel de son activité. Le présent document constitue **ce rapport pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.**

Pour la mise en œuvre et l'animation du DOCOB sur cette période, l'EPTB Lez dispose d'une enveloppe budgétaire totale de **61 959,23 € TTC.**

Ce budget assure le financement :

- du **poste de chargée de mission Natura 2000 à temps plein**, occupé par Sandrine Navarre,
- d'un **stage de 4 mois** afin de réaliser la mise à jour des indicateurs de la méthodologie nationale d'évaluation de l'état de conservation des lagunes côtières méditerranéennes,
- les **prestations de service** qui ont concernées le suivi de la reproduction du Goéland leucopnée sur les étangs palavasiens et la réalisation du programme d'animation Cap sur les lagunes,
- les **frais de déplacement et de gestion** nécessaires à la réalisation des missions.

Répartition du budget pour les sites Natura 2000 des étangs palavasiens :

Financiers	Montant (€)	Taux
UE – Fonds FEADER*	39 034,30	63 %
Autofinancement appelant du FEADER	0,02	-
Etat – Ministères de l'écologie et de l'agriculture*	22 924,91	37 %
<b>Total</b>	<b>61 959,23</b>	<b>100 %</b>

Axes de travail	Montant global de l'action € TTC
Animation et mise en œuvre du DOCOB Natura 2000	45 600,27
Coûts indirects / Frais de structure	6 788,96
Prestations de services	9 570,00
<b>Total</b>	<b>61 959,23</b>

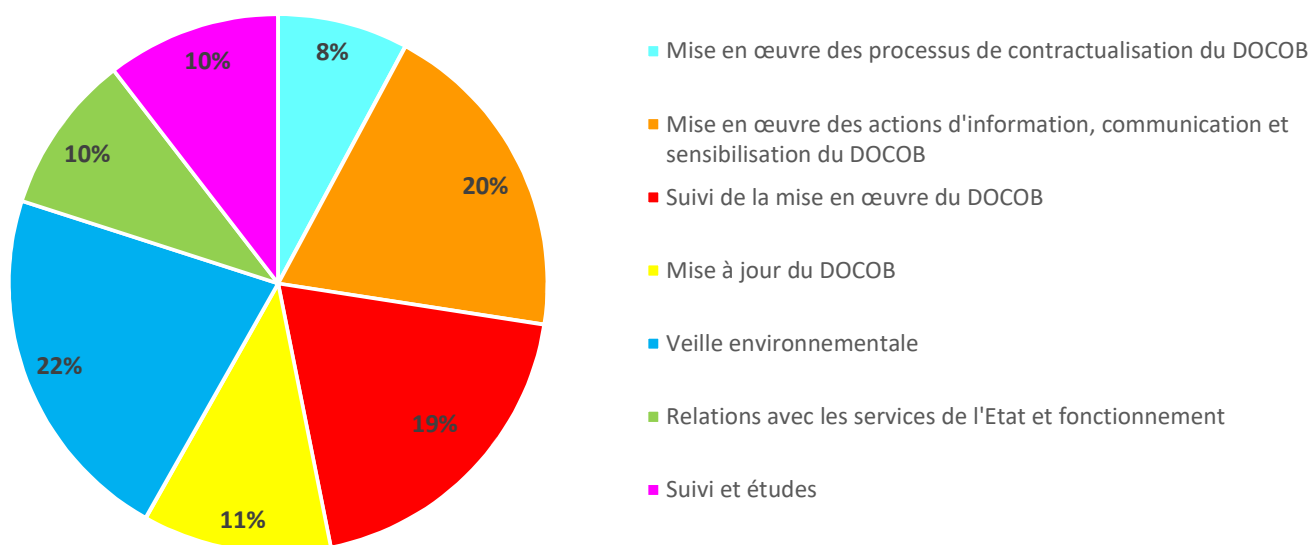
### 2.2. Le prévisionnel 2022

Le programme prévisionnel 2022 prévoyait les actions suivantes :

- La mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB
- La mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation
- Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- La mise à jour du DOCOB
- La veille environnementale
- Le suivi et études

Au total 1607 h ont été programmées (sans tenir compte du temps consacré par Paul Marlier dans le cadre de son stage de Master I d'une durée de 4 mois) selon la répartition suivante :

### Temps d'animation du 1er janvier au 31 décembre 2022



## 3. Programme d'animation 2022

### 3.1. Mise en œuvre des actions contractuelles du Document d'Objectifs

*Temps d'animation : 18 jours - 126 heures - 8 %*

#### 3.1.1 Les mesures Agro-environnementale et Climatiques – MAEC

Le Siel a animé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire des étangs palavasiens de 2015 à 2017. L'animation du PAEC s'est poursuivie jusque fin 2018.

La précédente programmation des MAEC couvrait la période de 2015 à 2020. Néanmoins certaines mesures ont pu être prolongées en 2020, 2021 et **2022**, période de transition dans l'attente de l'adoption de la nouvelle Politique Agricole Commune qui a eu lieu le 23 novembre 2021.

En 2022, l'EPTB Lez a participé à une réunion technique régionale concernant la prolongation des mesures (10 février 2022).

Plusieurs exploitants ont pu renouveler leurs engagements dans des MAEC jusqu'au 15 mai 2023. Les procédures demandées aux animateurs Natura 2000 consistaient à :

- viser les dossiers PAC des agriculteurs, validant ainsi l'actualisation de leur diagnostic sur la période considérée,
- rédiger un courrier attestant la validation des engagements pour l'année 2022 de certains exploitants.

Sur le périmètre du PAEC des étangs palavasiens, **8 exploitants** ont ainsi pu poursuivre leur démarche en faveur du respect des milieux naturels du site Natura 2000.

Deux réunions de présentation du nouveau dispositif 2023-2027 ont été organisées en 2022 par les services de l'Etat et la Région Occitanie (13 mai et 23 juin 2022).

Un appel à projet pour le dépôt de Projets Agroenvironnementaux et Climatiques (PAEC) a été ouvert mi-juin et clôturé fin septembre. Compte tenu des délais contraints et de l'incertitude sur les financements de ces PAEC, **l'EPTB a décidé de ne pas répondre à cet appel à projet en 2022.**

### **3.1.2. Les contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers**

Un seul Contrat Natura 2000 « ni agricole, ni forestier », est encore en cours sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol « ETPA\_1\_2017 » pour un montant de 82 000 euros. Le suivi de ce contrat a été assuré en 2022 jusqu'à son terme.

Initié par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), ce contrat est depuis 2020 porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et sa mise en œuvre assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), co gestionnaire du site.

Les travaux débutés fin 2018, visent la conservation et la restauration de milieux patrimoniaux, la gestion de la roselière par le pâturage et la lutte contre les espèces envahissantes qui nécessitent :

- l'entretien par fauche des différentes clôtures (clôture de ceinture et clôtures intérieures) pour la mise en œuvre du plan de pâturage,
- la mise en défend de la ripisylve pour favoriser sa restauration,
- l'alimentation des chevaux pendant la période hivernale,
- l'élimination des oliviers de Bohème.



RNN de l'Estagnol © Siel

Afin de poursuivre les actions de gestion engagées, les co gestionnaires de la RNN, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et l'Office Français de la Biodiversité, ont soumis en **octobre 2022** aux services de la DDTM 34, de la DREAL Occitanie et de la Région Occitanie un projet de **nouveau contrat Natura 2000 pour l'année 2023 pour un montant total de 125 000 euros sur 5 ans.**

Ce contrat prévoit :

- le dessouchage des oliviers de Bohème afin d'éradiquer l'espèce au sein de la RNN,
- le renouvellement des équipements pastoraux : remplacement des fils de clôture permettant le maintien du pâturage dirigé,
- la restauration de la ripisylve de la Bouffie avec la suppression des espèces invasives, figuiers, cannes de Provence...
- la protection de la Cistude d'Europe avec la mise en place de panneaux informatifs signalant la traversée potentielle des tortues sur le chemin longeant la réserve et très fréquenté du fait de la saturation des autres voies de circulation sur Villeneuve-lès-Maguelone,
- le curage d'un canal.

Un autre contrat Natura 2000 visant l'entretien de parcelles de prés salés abritant la Scorzonère à petite feuille (*Scorzonère parviflora*), espèce en danger d'extinction et protégée au niveau national était également en discussion.

Celui-ci n'a pas été élaboré, ni transmis en 2022 car les modalités d'exécution des contrats Natura 2000 déposés en fin de programmation **impliquaient la réalisation des travaux au plus tard fin 2024, délai trop court pour une mise en œuvre convenable des actions**. Le dépôt de ce contrat est envisagé pour l'année 2023.

### **3.1.3. Les Chartes Natura 2000**

La Charte Natura 2000 est une liste d'engagements non rémunérés et de recommandations qui ont pour objectif la prise en compte par les acteurs du territoire des enjeux du site Natura 2000 dans la gestion courante de leurs activités.

Des chartes ont été signées dans le cadre de l'animation portée par le Siel, avec les partenaires suivants :

- l'association des Compagnons de Maguelone (septembre 2013 à août 2018),
- les offices de tourisme de Palavas, Frontignan et l'office intercommunal de Thau (janvier 2015 à décembre 2019),
- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau – CPIE BT (novembre 2015 à octobre 2020),
- les acteurs cynégétiques : 8 associations de chasse locales (mars 2018 à février 2023),
- le centre nautique municipal de Palavas-les-Flots (mars 2018 à février 2023),
- Palavas Kayak de Mer (mars 2018 à février 2023).

En 2022, le renouvellement des chartes arrivées à échéance n'a pas été réalisé. Il s'agira de les reconduire dans les années à venir pour les acteurs qui souhaitent toujours s'engager.

## **3.2. Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation**

*Temps d'animation : 45 jours - 315 heures - 20 %*

### **3.2.1. Elaboration et mise en œuvre du programme de sensibilisation « Cap sur les Lagunes »**

Le programme d'animations Cap sur les Lagunes initié par le Siel et poursuivi par l'EPTB Lez consiste en la mise en œuvre d'animations à destination du grand public visant à favoriser la connaissance des espèces et habitats du site, des enjeux de préservation associés, des « bonnes pratiques » à mettre en œuvre et des actions réalisées dans le cadre de Natura 2000.

Des animations « nature » sont proposées durant la période estivale et sur les ailes de saison, généralement d'avril à novembre et qui ciblent tous types de publics.

Ce programme est réalisé en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal Archipel de Thau Méditerranée, l'Office de Tourisme de Palavas-Les-Flots, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bassin de Thau (CPIE Bassin de Thau), son réseau d'animateurs et l'association LABELBLEU.

Les Offices de Tourisme partenaires se chargent d'une partie de la communication promotionnelle et de la logistique associée aux sorties (réservations).

Des conventions de partenariat ont été signées en 2022 entre l'EPTB Lez, les Offices de Tourisme ainsi que le CPIE du Bassin de Thau.

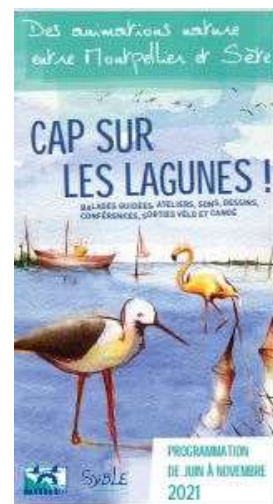
Dans le cadre du programme « Cap sur les lagunes », le travail consiste à :

- rédiger les conventions de partenariat,
- participer à l'élaboration et valider le programme d'actions,
- participer à l'élaboration et valider le dépliant,
- distribuer le dépliant aux offices de tourisme,
- suivre la mise en œuvre des animations,
- préparer et animer la réunion annuelle de bilan du programme.

Le bilan des animations pour 2022 est présenté dans le tableau suivant :

Communes	Sorties réalisées /prévues	Rattrapage session de maraudage
Palavas les Flots	6/8	2
Frontignan	5/9	2
Vic la Gardiole	4/9	-
	<b>15/26</b>	<b>4</b>

*Bilan des animations réalisées et nombre de participants en 2022*



Sur les 26 animations prévues en 2022, 11 ont été annulées faute d'inscrits et en particulier en début de saison. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce nombre important d'annulations :

- la fusion des offices de tourisme sur le territoire du Bassin de Thau avec une réorganisation des services et la mise en place d'une centrale de réservation qui a connu des dysfonctionnements en début de saison,
- un manque de visibilité du programme au sein d'une multitude d'animations proposées autour de l'Etang de Thau,
- une canicule précoce qui a duré tout l'été et qui a entraîné la désertion des animations prévues l'après-midi,

Les reports étaient impossibles compte tenu du nombre d'annulations. Des sessions de « maraudage » ont donc été organisées sur les plages de Frontignan et de Palavas-les-Flots. Les animateurs sont allés à la rencontre du public présent sur ces plages afin de l'informer et de le sensibiliser à la préservation des oiseaux emblématiques des milieux lagunaires et marins.

Le départ de la personne en charge de la coordination du programme au sein du CPIE BT avant la fin des animations a été une contrainte supplémentaire en 2022.

Les structures animatrices qui ont réalisé les animations en 2022 sont : la Clé des Arts, Kimiyo, LABELBLEU et la LPO Hérault.



*Animation – © LABELBLEU*

### **3.2.2. Autres actions d'information, de communication et d'échanges**

#### **❖ Educ'tour 2022 « Etangs palavasiens »**

En partenariat avec le CEN Occitanie et le CPIE du Bassin de Thau, l'EPTB Lez a organisé une demi-journée d'information/formation à destination des animateurs intervenant sur les étangs palavasiens dans le cadre du programme « Cap sur les lagunes », des agents des offices de tourisme et d'Hérault tourisme.

L'objectif de cette journée était de mettre à disposition des participants des éléments de connaissance sur les étangs palavasiens (enjeux environnementaux, réglementation...) afin qu'ils puissent ensuite les transmettre dans le cadre de leurs interventions auprès des différents publics rencontrés.

Au total 14 personnes se sont réunies le 30 mars 2022 aux Salines de Villeneuve-lès-Maguelone lors de cet « Educ'tour ».



*Educ'tour 2022 – Salines de Villeneuve lès Maguelone*

#### **❖ Les ateliers Trame Verte et Bleue à destination des communes de Frontignan, Mireval et Vic la Gardiole**

Depuis fin 2021, dans le cadre de la convention passée avec le CPIE du Bassin de Thau, Sète Agglopôle Méditerranée mène un travail de sensibilisation et d'information sur la trame verte et bleue à destination des communes de son territoire. Associé à cette démarche depuis 2021, l'EPTB Lez a donc participé aux ateliers proposés aux élus intéressés des communes de Vic la Gardiole (9 mai 2022) et de Frontignan (30 juin 2022) concernées par le site Natura 2000 des étangs palavasiens.

De manière ludique à l'aide de différents outils pédagogiques (jeu de cartes, jeu de plateau), il s'agissait lors de ces ateliers de définir avec les élus ce qu'est la biodiversité, de lister les causes de son érosion et de présenter le rôle et l'importance des corridors écologiques dans la conservation des milieux et des espèces (trames verte, bleue, noire, brune) en particulier dans le cadre de projets d'aménagement.

#### **❖ Journée de formation de l'Office Français de la Biodiversité : Natura 2000 prise de poste**

Dans le cadre des formations organisées par l'Office Français de la Biodiversité, les animatrices des sites Natura 2000 de l'étang de l'Or, Eve Le Pommelet, et des étangs palavasiens, Sandrine Navarre, ont été sollicitées pour présenter leurs sites Natura 2000 respectifs, aux participants de la formation « Natura 2000, prise de poste »

Cette intervention à deux voies qui s'est déroulée le 14 juin sur le site de l'étang de l'Or a permis de faire découvrir aux stagiaires ces sites lagunaires voisins qui présentent des similitudes (enjeux environnementaux) mais également de nombreuses différences qui concernent en particulier leur gestion, les problématiques de fréquentation...



*Les stagiaires et intervenantes – © OFB*

### ❖ Les Universités du Tourisme Durable

L'EPTB Lez est également intervenu en partenariat avec le CEN Occitanie dans le cadre des visites de sites organisées pour les Universités du Tourisme Durable qui se déroulaient à Montpellier les 6 et 7 octobre 2022. Abrisant une biodiversité remarquable mais soumis à une forte pression démographique et touristique, les participants ont pu découvrir au sein des sites Natura 2000 des étangs palavasiens, le site protégé des Salines de Villeneuve-lès-Maguelone et comment les gestionnaires d'espaces naturels concilient les enjeux de préservation et la pratique d'activités de loisirs.



*Les professionnels du tourisme durable en visite sur le site protégé des Salines de Villeneuve-lès-Maguelone*

### ❖ Autres participations et interventions

La chargée de mission Natura 2000 a également contribué et participé :

- à la réunion bilan du suivi des macro déchets aux Aresquiers porté par le CPIE BT dans le département de l'Hérault, dans le cadre du réseau national de surveillance des macro déchets sur le littoral métropolitain animé par le Cedre (24 janvier 2022),
- au projet d'Atlas de la Biodiversité Communale de la lagune de Thau porté par le CPIE BT (22 septembre 2022),
- à l'identification des zones de pêche de loisirs pour l'organisation de campagne de sensibilisation et de recueil d'informations sur le Crabe bleu dans le cadre du réseau ALIEN Occitanie animé par LABELBLEU,
- à une réunion d'échanges en partenariat avec le CEN Occitanie et Hérault Tourisme et son service tourisme fluvial et activités nautiques (24 février 2022),
- à une réunion d'échanges en partenariat avec le CEN Occitanie et le CPIE APIEU - Territoires de Montpellier (15 septembre 2022),
- à une réunion bilan de la fête de la nature avec les différents partenaires (27 juillet 2022) et la réunion préparatoire de l'évènement pour 2023 (6 octobre 2022),
- à deux réunions organisées par l'association Ramsar France dans le cadre du lancement des Journées Mondiales des Zones Humides de 2023 (26 octobre et 5 décembre 2022). Les sites Ramsar méditerranéens, dont celui des étangs palavasiens, avaient été identifiés pour accueillir cet évènement d'envergure nationale. Ces derniers n'ont pas été sélectionnés pour 2023 mais pour 2024,
- au comité technique concernant les actions d'éducation à l'environnement et de développement durable sur les terrains du Conservatoire du littoral (15 novembre 2022). En effet, sur les sites du Conservatoire du littoral, une redevance est dorénavant demandée aux structures non gestionnaires des sites et organisatrices d'activités. L'EPTB Lez n'étant pas gestionnaire, il a été nécessaire d'identifier d'autres territoires pour réaliser les animations proposées dans le cadre du programme Cap sur les lagunes.

Concernant le volet « échanges d'expériences professionnelle », du temps a été consacré :

- à la visioconférence du Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels d'Occitanie (21 janvier 2022),
- à la visioconférence sur la Stratégie des Aires Protégées (2 février 2022),
- à la restitution du programme de suivi LARIMED, suivis des larolimicoles sur la façade méditerranéenne (12 avril 2022) organisée par le CEN Occitanie,
- à la visioconférence sur l'Observatoire des lagunes organisé par l'IFREMER (12 avril 2022),
- à une réunion d'échanges entre chargé(e)s de mission Natura 2000 des sites mixtes (23 juin 2022),
- à une journée de sensibilisation dans le cadre du festival Agropol'eat, lors duquel l'EPTB Lez animait un stand d'information et de sensibilisation du site Natura 2000 du Lez (3 juillet 2022),
- à la journée de suivi de la population du Chabot du Lez porté par l'EPTB Lez (27 juillet 2022),
- au webinaire Réseau GEN « Agriculture et biodiversité : la biodiversité, une thématique transversale aux métiers des chambres d'agriculture » (14 octobre 2022)

#### **4. Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs**

*Temps d'animation : 44,5 jours - 312 heures – 19 %*

Les actions inscrites dans le DOCOB sont mises en œuvre dans le cadre d'une contractualisation (Contrat Natura 2000, MAEC, Charte Natura 2000).

En dehors de ce dispositif contractuel, de nombreuses actions sont portées par les différents gestionnaires et co-gestionnaires des espaces naturels sur le périmètre des étangs palavasiens : le CEN Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole (3M), Pays de l'Or Agglomération (POA) Sète Agglopol Méditerranée (SAM), les collectivités avec la commune de Lattes qui gère l'étang du Méjean, le Conseil Départemental de l'Hérault...

Les sites disposant d'un plan de gestion sont :

Nom du site	Gestionnaires
L'étang du Méjean	Commune de Lattes -3M
Le Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol	CEN Occitanie - OFB
Les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone	CEN Occitanie - 3M - SAM
L'étang de Vic	CEN Occitanie - 3M - SAM
Le Bois des Aresquiers,	SAM - ONF
Les Salins de Frontignan	SAM - EID
Le marais de la Grande Palude	Commune de Vic la Gardiole - SAM

La mise en œuvre des plans de gestion des sites contribue à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 des étangs palavasiens.

La participation aux différents comités de gestion des sites, comités techniques, au suivi des projets ainsi qu'aux actions de sensibilisation fait partie intégrante du travail d'animation Natura 2000 et a concerné principalement en 2022 :

- pour les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone, le comité annuel de gestion du site (22 février 2022), le comité agropastoral (19 avril 2022), le comité financeur (20 mai 2022) le comité halieutique (15 décembre 2022),
- le comité de gestion de la RNN de l'Estagnol (10 juillet 2022),

- le suivi de l'étude sur la Roubine de Vic portée par la SAM,
- le suivi des travaux de réaménagement des parkings et entrée de plage du lido des Aresquiers porté par la SAM,
- le suivi de la stratégie de restauration des lagunes portée par les différentes EPCI du territoire, 3M, POA et SAM,
- le suivi de l'étude paysagère du lido de Villeneuve-lès-Maguelone portée par la Métropole de Montpellier,
- le projet de la Maison du Littoral porté par le Conseil Départemental de l'Hérault,
- le projet de valorisation touristique du Canal du Rhône à Sète de Voies Navigables de France.

#### ❖ **Comité de pilotage de présentation du bilan 2022 et relation avec la présidence**

Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 25 novembre 2021. Afin de présenter le bilan de l'animation 2022 et en accord avec Véronique Négret, présidente du comité de pilotage il a été décidé de réunir **le prochain comité de pilotage au premier trimestre 2023**.

Au cours de l'année 2022 des échanges réguliers (téléphoniques, mail ou rendez-vous) ont eu lieu avec Véronique Négret, afin de la tenir informée des actions en cours et à venir ou d'échanger sur des thématiques particulières.

Plusieurs rendez-vous ont été organisés en 2022 (26 janvier, 5 avril et 30 juin 2022) dont une réunion avec le Maire de Palavas-les-Flots Christian Jeanjean afin de présenter l'actualité des sites Natura 2000 (16 mars 2022).

#### ❖ **Rapport d'activités et suivi financier**

Le présent rapport d'activités a été réalisé sur une période de 12 mois, du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**. Le suivi administratif et financier a consisté à :

- établir le bilan 2020-2021 de l'animation,
- établir la demande de paiement 2020-2021 avec le récapitulatif des dépenses,
- établir la demande de subvention 2022,
- établir la programmation financière pour 2023 et les besoins d'animation.

## **5. Mise à jour du Document d'Objectifs**

*Temps d'animation : 26 jours - 182 heures – 11 %*

Le Siel a mené en 2017 une évaluation du DOCOB. Cette évaluation a conclu à la nécessité de mettre à jour le DOCOB, qui implique la mise à jour des diagnostics socio-économique et environnemental ainsi que le plan d'actions tout en conservant les objectifs de gestion.

La mise à jour a débuté fin 2019, s'est poursuivi en 2020 et 2021 mais a pris du retard compte tenu de la crise sanitaire et du changement de chargée de mission.

### **5.1. Mise à jour de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire**

La mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Etangs palavasiens », projet mutualisé avec le Syndicat Mixte de l'Etang de l'Or (Symbo) sur le site « Etang de Mauguio », engagée en 2020, a été finalisée tout début 2022.

Le choix a été fait de mettre en œuvre une méthodologie innovante de cartographie semi automatisée basée sur la récolte de données de terrain qui alimentent des algorithmes d'apprentissage (machine learning) et d'interprétation d'images satellitaires.

Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBN Med) a réalisé les relevés de terrain sur les 2 sites et la cartographie semi automatisée a été confiée au bureau d'études Isea.

Une réunion de restitution s'est déroulée le 15 décembre mais la restitution finale a eu lieu tout début 2022 suite aux demandes de compléments et de corrections.

Comme déjà évoqué en 2021 et au regard de son utilisation au cours de l'année 2022, de multiples erreurs ont été relevées. Des solutions devront être trouvées pour corriger ces erreurs d'identification des habitats.

## **5.2. Mise à jour des indicateurs de la méthode nationale d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 1150\* « lagune côtière »**

Dans le cadre de la Directive Habitat Faune Flore, chaque Etat membre de l'UE doit évaluer périodiquement « l'état de santé », appelé l'état de conservation, des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire suivant une méthodologie déjà établie.

En 2022, l'EPTB Lez a proposé un stage de 4 mois afin de mettre en œuvre la méthodologie nationale d'évaluation de l'état de conservation des lagunes côtières méditerranéennes sur le site Natura 2000 des étangs palavasiens.

Paul Marlier, étudiant en Master 1 gestion des habitats et des bassins versants à l'Université de Rennes 1 a eu pour mission de réaliser :

- un bilan des données acquises par indicateurs dans le cadre du test de mise en œuvre de la méthode d'évaluation réalisé en 2015 par le Syndicat des Étangs Littoraux (Siel),
- d'actualiser et de rechercher les données complémentaires concernant l'ensemble des indicateurs.

Ce travail a permis la mise à jour de 7 indicateurs sur les 12 qui doivent être évalués. Les résultats de ce travail ont fait l'objet d'un rapport de stage qui sera présenté lors du comité de pilotage en 2023.



*Réalisation de prélèvements d'eau par Paul Marlier*

## **5.3. Mise à jour des données faune et flore**

La mise à jour des données relatives à la faune et la flore n'a pas été réalisée en 2022. Cette actualisation fera l'objet d'un stage de Master II de 6 mois en 2023 et concernera :

- les espèces animales de la Directive Habitat, Faune, Flore,
- les espèces d'oiseaux de la Directive Oiseaux,
- les espèces patrimoniales et /ou protégées.

#### **5.4. Mise à jour du diagnostic socioéconomique**

La mise à jour du diagnostic socioéconomique n'a pas été réalisée en 2022 et est reportée à une date ultérieure

### **6. Veille environnementale**

*Temps d'animation : 50 jours -350 heures – 22 %*

L'animation du site Natura 2000, c'est aussi informer et conseiller les acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux environnementaux mais également la mise en place d'une veille environnementale en lien avec la police de l'eau et de l'environnement, le suivi des projets d'aménagements pouvant impacter le périmètre du site et la mise en forme et la valorisation des données liées à la biodiversité et aux enjeux.

#### **6.1. Informations et conseils aux acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux**

L'information, le conseil aux acteurs ou le suivi de certaines opérations ont concerné en 2022 :

- la réunion annuelle bilan de l'évaluation des actions de démoustication de l'EID Méditerranée (22 mars 2022),
- les préconisations de gestion concernant l'entretien des itinéraires PDIPR réalisé par les agents du Département de l'Hérault,
- la visite des travaux de confortement du chemin de halage pour le maintenir opérationnel et assurer l'entretien du Canal du Rhône à Sète organisé par VNF avec la DREAL Occitanie, le Président des Compagnons de Maguelone et les élus de Villeneuve lès Maguelone (22 juin 2022),
- les opérations militaires ORION prévues sur le littoral méditerranéen en 2023 (réunion du 27 juin 2022),
- l'élaboration d'une convention de partenariat avec la société de production de « Demain nous appartient » afin de cadrer les tournages sur les sites naturels du territoire, action portée par la SAM (11 juillet 2022),
- des échanges et une visite sur site avec la société de pêche de Montpellier et la Fédération de pêche de l'Hérault suite à une forte mortalité de silures au seuil de la planche sur la Mosson,
- les nuisances occasionnées par des pilotes de voltige au-dessus de la commune de Villeneuve lès Maguelone (réunion avec l'aviation civile du 8 septembre et 16 novembre 2022),
- les travaux de démolition et de reconstruction du surpresseur à Palavas-les-Flots porté par POA (réunion de lancement du 6 octobre 2022),
- les actions culturelles et évènementielles (feux d'artifice, organisation d'évènements sur l'Esclavon) portées par la commune de Villeneuve lès Maguelone (réunion du 23 novembre),
- des échanges avec le CEN Occitanie et POA concernant les impacts des activités de kayaks proposées par un prestataire de service « Echappée verte » (28 novembre 2022).

#### **6.2. Evaluations des incidences**

Dans le cadre des procédures d'évaluations des incidences, l'animation implique de mettre à disposition des porteurs de projets l'information relative au DOCOB. Dans la plupart des cas cela nécessite une rencontre avec le porteur de projets, de se rendre sur le terrain et de participer au suivi

de chantier. La majorité des dossiers en 2022 concernent des évaluations d'incidences simplifiées listées ci-après.

Pour les manifestations sportives ou culturelles, les évaluations d'incidence simplifiée ont concerné :

- les boucles de Maguelone,
- les galopades du Méjean,
- les Palabrasives,
- Lagunafest festival.

Pour les projets de travaux, les dossiers ont porté sur :

- les travaux de tunage sur le canal du Rhône à Sète (VNF),
- les travaux de fouilles dans le cadre d'un projet de recherche archéologique (non finalisé),
- les travaux d'entretien du pont de la Madeleine (non finalisé car le pont a été endommagé et nécessite des travaux supplémentaires),
- les travaux de pose de clôture et d'entretien de la voie ferrée SNCF au droit de la RNN de l'Estagnol (dossier non finalisé car l'évaluation des incidences simplifiée ne pouvait conclure à l'absence d'impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents).

### 6.3. Veille environnementale

#### ❖ Constat de coupe dans l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de l'étang du Grec

L'EPTB Lez a été informé en juillet 2022 de la coupe d'une haie de tamaris dans l'APPB de l'étang du Grec par un riverain et sans autorisation. Kathleen Perrot de Pays de l'Or Agglomération et Sandrine Navarre de l'EPTB se sont rendues sur site le 13 juillet afin de constater l'infraction.

La chargée de mission s'est rendue une seconde fois sur site le 21 juillet côté étang pour prendre des photos, évaluer l'impact de la coupe et constater que les rémanents de coupe avaient été laissés en bord d'étang.

Une note détaillée sur le préjudice environnemental et financier, induit par la remise en état du site, a été transmise par le service espaces naturels de POA à la gendarmerie en complément de la plainte déposée par la propriétaire. Fin 2022, l'instruction de cette plainte était toujours en cours.



*Coupe sans autorisation dans l'étang du Grec*

## **7. Relations avec les services de l'Etat et fonctionnement**

*Temps d'animation : 22 jours -154 heures - 10%*

### **❖ Suivi administratif avec les services de l'Etat et fonctionnement de l'EPTB Lez**

Des échanges réguliers ont lieu avec les services de l'Etat et en particulier la DDTM de l'Hérault qui concerne le suivi administratif et financier des demandes de subvention et de paiement, élaboration du cadre financier, programme d'activité, préparation des comités de pilotage...

Le temps passé nécessaire au fonctionnement interne de l'EPTB Lez est intégré à cette rubrique et concerne la participation aux réunions de service, aux conseils syndicaux, la rédaction des rapports, bilans d'activité...

### **❖ Visite des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » pour les services de l'Etat**

Une sortie sur le périmètre des étangs palavasiens a été organisée avec le Conservatoire du littoral, le CEN Occitanie, la SAM, l'EPTB Lez et le nouvel inspecteur des sites, Grégoire Lagny (20 janvier 2022). L'objectif de cette matinée était de présenter les terrains du Conservatoire du littoral présents au sein du site classé du Bois des Aresquiers et de l'étang de Vic, les différents aménagements réalisés et les problématiques rencontrées, en particulier la gestion de la fréquentation.

En 2022, une nouvelle chargée de mission Natura 2000 et biodiversité est arrivée en poste au sein du Service Eau Risque et Nature de la DDTM de l'Hérault. Une visite des sites des étangs palavasiens a donc été organisée afin de faire découvrir le territoire à Savéria Léandri et Laurent Baccou, adjoint au chef du service SERN.

Accueillis par le CEN Occitanie sur le site naturel protégé des Salines de Villeneuve-lès-Maguelone nous avons ensuite retrouvé Sandrine Lafont de la SAM sur les sites du Bois des Aresquiers et des salins de Frontignan afin de présenter les différentes actions d'aménagements réalisées sur ces deux sites du Conservatoire du littoral.

### **❖ Echanges avec les acteurs Natura 2000**

En 2022, seule une réunion régionale des opérateurs Natura 2000 d'Occitanie s'est déroulée les 1er et 2 décembre 2022 **lors de laquelle les modalités de transfert de la gestion Natura 2000 à la Région Occitanie ont été présentées.**

## **8. Suivis et études**

*Temps d'animation : 24 jours -168 heures – 10 %*

### **8.1. Suivis physico-chimiques des lagunes**

Les suivis physico-chimiques réalisés par l'EPTB Lez qui ont débuté à l'automne 2020 se sont poursuivis en 2022 à raison de 2 demi-journées par mois.

28 points de suivis ont été définis sur l'ensemble du site, de la commune de Palavas à celle de Frontignan. Compte tenu de l'étendue du territoire, celui a été divisé en 2 secteurs, les palavasiens « Est » et « Ouest ». Les suivis sont donc effectués sur deux demi-journées. Les paramètres suivis sont limités à :

- la température,
- la salinité,
- la conductivité,
- les hauteurs d'eau là où des échelles sont installées.

Ce suivi permet de réaliser une veille sur le terrain mais également d'informer et de sensibiliser les publics rencontrés (pêcheurs de loisirs, promeneurs, pratiquants d'activités de pleine nature...).

Le lien a également été fait avec le Pôle Relais lagunes pour la saisie des points sur la base de données FILMED. Une reprise des données doit être réalisée suite à des erreurs de saisies relevées dans la base.

## **8.2. Autres suivis et études**

### **8.2.1. Suivi de la reproduction du Goéland leucopnée sur les étangs palavasiens**

Le Goéland leucopnée, *Larus michahellis*, est une espèce qui a connu une forte période de croissance depuis les années 60, ayant entraîné des opérations de régulation compte tenu de son impact sur les petites espèces de laridés et de limicoles. Depuis la fin des années 2000, une chute puis une baisse régulière des effectifs est constatée.

Parallèlement, le Goéland leucopnée est utilisé comme modèle pour le suivi de la contamination du milieu marin et de la circulation des maladies aviaires. Une colonie naturelle a ainsi été suivie en 2020 dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin sur l'étang du Grec (Palavas) par une équipe de l'Université de la Rochelle, qui a révélé la présence élevée de Mercure dans les oeufs.

Afin de disposer d'éléments objectifs sur l'état de ces populations, l'EPTB Lez a sollicité le CEN Occitanie afin de réaliser un suivi de la reproduction de cette espèce sur les étangs palavasiens (étang du Grec et Canal du Rhône à Sète) connus pour héberger des effectifs nicheurs très stables depuis plusieurs années.

Les suivis réalisés ont montré un succès de reproduction très faible avec peu de jeunes à l'envol malgré un la présence de nombreux couples. Cependant difficile de dire quel est, ou quels sont les facteurs responsables de cette faible fécondité qui affecte le Goéland sur les étangs palavasiens : contamination liée à l'alimentation, prédation des jeunes...

Bien que de nombreuses questions restent en suspens, ces résultats nous poussent à rester vigilants sur l'état de ces populations d'oiseaux très commun sur nos côtes.



*Goéland leucopnée -© Xavier Ruffray*

### **8.2.2. Projet Traqpoll**

Trois startups françaises se sont associées dans le cadre du projet Traqpoll financé par le plan de relance, afin de mettre en place un système de surveillance de la pollution et de son impact sur une

zone d'étude choisie. L'objectif est de développer un service unique d'observation permettant d'identifier les causes de pollutions et son évolution et qui repose sur l'utilisation de plusieurs technologies :

- des observations satellites pour fournir une quantification et suivi global sur l'ensemble du territoire,
- un drone bateau pour effectuer des mesures (physico-chimie, température, turbidité), de l'inspection (caméra sous-marine), et des prélèvements de la qualité de l'eau de manière ponctuelle et ainsi compléter et calibrer les mesures satellites avec des données mieux résolues.
- des ruches connectées déployées, afin de quantifier d'éventuelles pollutions sur le vivant.



*Drone bateau de mesures de la qualité de l'eau  
© Water Robotics*

Ces trois partenaires, Murmuration, WaterRobotics et BeeGuard, ont sollicité l'EPTB Lez afin de trouver un site d'expérimentation. Avec l'accord du Conservatoire du littoral et des cogestionnaires (CEN Occitanie, 3M, SAM), l'Etang de Vic et la ruche du site des Salines de Villeneuve ont été choisis pour ce projet. Cette expérimentation a permis de tester des outils de suivi de la qualité de l'air et de l'eau mais également d'intégrer l'ensemble de ces données au sein d'un même tableau de bord accessible en ligne avec pour objectif final de commercialiser ce type de dispositif de surveillance.